

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Montréal, le 2 mars 2023
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2022-2023-856

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue et transférée à la responsable de l'accès à l'information le 21 février, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec combien de femmes répondent aux critères ayant reçu un verdict de non-responsabilité criminelle ou un verdict d'inaptitude à subir un procès dont le mandat de détention ou de libération a été délégué à un hôpital en 2021 et 2022.

Après analyse de votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), voici les informations :

- Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le nombre de femmes ayant reçu un verdict de non-responsabilité criminelle ou un verdict d'inaptitude à subir un procès : **92** (sur un total de 535 personnes).
- Au 31 mars 2020, nombre total de femmes sous la responsabilité de la CETM : **236** (sur un total de 1955 personnes).
- Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, nombre de femmes ayant reçu un verdict de non-responsabilité criminelle ou un verdict d'inaptitude à subir un procès : **120** (sur un total de 597 personnes).
- Au 31 mars 2021, nombre total de femmes sous la responsabilité de la CETM : **243** (sur un total de 1962 personnes).

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques
Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels